



**COMPTE RENDU ENTRTIEN avec le MAIRE et PRESIDENT de la CAMC**

**Vendredi 16 octobre 2015**

**Présents :**

**Pour la Mairie :** Monsieur Jean Pierre NOYELLES , Maire de Vaires sur Marne et Président de la Communauté d'Agglomération Marne et Chantereine, Monsieur GUILLAUME Adjoint au Maire chargé du cadre de vie et environnement , Monsieur BOURRE Adjoint délégué à la voirie et la sécurité , Monsieur LESAGE, Responsable de la police municipale,

**Pour l'Association de la ZAC des Pêcheurs :** Monsieur Alain MILLION, Monsieur Philippe ROUIX, Monsieur Pierre TISSEUIL, Monsieur Jean Luc ALEPPE, et Madame Chantal FOUBLE.

Pierre TISSEUIL excuse le Président Christophe CHOUX ainsi que Denise BAROMYKINE empêchés.

Il rappelle les points principaux que souhaite aborder l'association :

- Sécurité dans la ZAC
- ADSL et fibre optique
- PPRI et entretien digues du canal
- Liaison Sud de Chelles : pont sur le canal et requalification Chemin des Carrier et du Corps de Garde.
- Entretien de la ZAC
- Transports en commun

**1. Sécurité dans la ZAC :**

Philippe ROUIX rapporte les faits du 13 juillet 2015 au soir et dans la nuit où des jeunes cagoulés ont fait sauter des pétards, ont renversé des poubelles et mis le feu au sapin d'une habitante de la ZAC.

Monsieur le Maire ou ses adjoints n'ont pas eu de retour quant à l'identité du jeune qui a été interpellé ni sur le quartier ou la ville d'où ces jeunes viendraient. Ce n'est pas forcément le commissariat de Chelles qui est intervenu, car la nuit c'est un système de garde entre Chelles, Lagny, Noisiel ou Torcy.

***Il semblerait que le commissariat de Chelles, dont les contacts avec la Police municipale de Vaires sont réguliers, n'en ai lui non plus pas eu connaissance. Les autres Commissariats n'ont certainement pas jugé utile de faire remonter ces informations.***

Nous avons aussi relaté :

- les faits que du « rodéo » ainsi que des soirées musicales très bruyantes avaient eu lieu durant l'été au niveau de la place Salvator Allendé.
- La présence tardive en soirée de jeunes sur les marches de l'Ecole, coté HLM des Pêcheurs.



**Monsieur NOYELLES insiste sur le fait qu'il faut impérativement agir comme citoyen en n'hésitant pas de signaler les faits, situation paraissant anormales ou perturbations. Dans ces cas, il nous précise qu'il convient d'appeler le 17 en notant le jour et l'heure de l'appel afin de faire intervenir les services compétents et disponibles. Il n'est pas souhaitable que le commissariat de CHELLES soit appelé directement.**

Un rappel sera fait aux habitants de la ZAC dans notre petit journal « La Cabane » pour que les habitants de la ZAC soient vigilants.

Nous avons évoqué la mise en place d'une vigilance entre voisins par certains habitants.

L'association a proposé d'officialiser cet état de fait positif en suggérant l'installation de panneaux « **VOISINS VIGILANTS** » aux entrées de la ZAC.

**Monsieur le Maire n'est pas contre et fera examiner cette proposition par les services compétents.**

**Monsieur le Maire nous informe qu'à son initiative, une réunion hebdomadaire entre la police nationale de Chelles et la police municipale de Vaires a été instituée. Elle permet des échanges d'informations très utiles.**

**La police municipale sera vigilante quant aux jeunes qui « stationnent » sur les marches de l'école, côté HLM des Pêcheurs.**

A cet égard, Monsieur GUILLAUME précise que la police municipale passe régulièrement.

**Monsieur le Maire et Monsieur Guillaume nous indiquent que de nouvelles caméras allaient être installées et nous précisent qu'elles pourraient l'être notamment aux entrées de la ville.**

A la demande de l'association pour l'installation de caméras couvrant la place Allende, le centre aéré et l'entrée de l'école, **il nous est précisé que la caméra située au niveau de l'école des pêcheurs aurait un champ visuel sur le rond point de la place Salvator Allende.**

Jean Luc ALEPE en profite pour signaler les incivilités régulières de certains automobilistes au niveau du feu de l'école des Pêcheurs.

Chantal FOUBLE propose que le feu soit réinitialisé de façon à ce que les automobilistes venant de la rue des écoles et tournant à gauche rue Jean-Jaurès puissent passer sans avoir à laisser la priorité à ceux qui viennent en face, ce qui crée des « bouchons ».

Par ailleurs, elle indique que l'arrêt de bus dans le sens Ecole des Pêcheurs, Paul Agis est mal situé par rapport au niveau du feu et du passage piéton qui se trouve empiété par l'arrière du bus.

Monsieur LESAGE nous indique avoir constaté cet état de fait et la gêne occasionnée qui en découle.

L'association propose que soit examinée la possibilité d'avancer cet arrêt bus vers le feu tricolore.

Monsieur le Maire et Président de la CAMC fera examiner les solutions possibles pour pallier ce problème.

L'association a signalé les problèmes rencontrés aux abords de la ZAC :

- les stationnements illégaux sur la piste cyclable le long du canal, le virage à proximité du pont,



- la dangerosité par manque de visibilité occasionnée par les stationnements trop près de la sortie de piste.  
L'association précise que ces faits ont été signalés à Monsieur **BOURGITEAU Directeur des services Techniques de la CAMC qui a pris des mesures provisoires pour éviter l'accès des voitures sur la piste cyclable.**

Bien que très utiles, ces mesures provisoires méritent d'être confortées et pérennisées par des mesures définitives. Quant aux stationnements de part et d'autre de la sortie de la piste cyclable sur le Chemin des Carriers, la mise en place de panneaux de stationnement interdit sur une distance à déterminer nous semble nécessaire. A notre avis, cet endroit particulièrement dangereux mérite attention et mesures permettant d'éviter les accidents.

**Monsieur LESAGE en prend note et sera là aussi vigilant en faisant verbaliser les contrevenants.**

**Monsieur le Maire et Président de la CAMC fera examiner les différentes possibilités offertes pour sécuriser l'endroit.**

Avant toutes choses, Pierre TISSEUIL, au nom de L'association, tient à remercier Monsieur le Maire, les Polices (municipale et nationale) et les services techniques pour leur réactivité quant à l'intrusion des gens du voyage dans le parc des pêcheurs fin août.

Cependant, Pierre TISSEUIL rappelle un autre passage possible (signalé depuis plus d'un an) à l'est des HLM des Pêcheurs.

**Monsieur NOYELLES demande à Monsieur BOURRE de voir le problème (rochers à mettre ?...)**

Pierre TISSEUIL fait part du stationnement interdit de véhicules au niveau de la rue des Genêts et indique que le riverain situé à l'angle lui a signalé que certains occupants de ces voitures fréquentent le parc tardivement et en reviennent sans grande discrétion.

Il précise que cette interdiction a été mise en place pour éviter toute gêne aux véhicules de ramassage des ordures et de secours (grande échelle pompiers notamment). A cet égard, il fait mention de l'incendie récent « rue des bleuets » pour lequel des moyens considérables ont été mis en place, illustrant ainsi la nécessité d'éviter toute gêne aux véhicules de secours.

Il demande de faire examiner la possibilité de matérialiser cette interdiction en peignant une ligne jaune à cet emplacement afin d'attirer l'attention des contrevenants. La mise en place d'une pancarte « passage pompiers » est aussi proposée.

Pierre TISSEUIL ne prend pas position sur une verbalisation ou non des contrevenants dont le rôle appartient aux autorités compétentes.

Il insiste seulement sur la nécessité que cette interdiction soit mieux matérialisée.

**Monsieur LESAGE explique la tolérance de la police car celle-ci ne peut reconnaître s'il s'agit de véhicules indésirables ou appartenant aux propriétaires ou à leurs amis et famille.**

**Monsieur NOYELLES, en sa qualité de MAIRE, précise cependant que les règles doivent être respectées ou verbalisées si elles ne le sont pas.**

## 2. ADSL et fibre optique :

Jean Luc ALEPPE expose et remet à Monsieur le Maire un relevé de la bande passante au niveau de la ZAC depuis 2009. Ce relevé parle de lui-même et démontre l'insuffisance caractérisée du débit internet dans la ZAC qui est encore plus mal servie que le centre ville. Les débits enregistrés sont souvent en dessous de 1Kbps.



Pierre TISSEUIL demande si les pétitions que l'association a remises en Mairie en Avril 2015 ont bien été portées à sa connaissance et transmises à l'opérateur SFR comme nous le demandions et quelles suites y ont été données.

Les représentants de l'association ont rappelé la nécessité d'obtenir rapidement la fibre et un débit permettant aux habitants le télétravail, l'auto-entreprenariat, aux étudiants d'utiliser les nouvelles technologies. Nous avons pu signaler que certains acheteurs de pavillons dans la ZAC, après s'être renseignés, avaient renoncé à leur achat. Une entreprise d'une dizaine de personnes souhaitant vivement s'implanter sur Vaires se serait reportée à St Thibaud des Vignes. Ces éléments à eux seuls prouvent le frein au développement de la ville que constitue ce manque de débit par rapport à des villes bien moins importantes qui ont la fibre optique. Notre ville, à proximité de PARIS mérite mieux.

**Monsieur NOYELLES nous précise :**

- **Qu'il connaît bien les difficultés liées à ce « disfonctionnement »**
- **Qu'il dépense beaucoup d'énergie sur ce dossier**
- **Qu'il a bien eu connaissance de notre pétition et que l'exemplaire destiné à SFR a bien été remis à l'opérateur.**

**Devant le manque de réactivité de SFR, il envisage éventuellement de lancer une pétition à l'échelle de la commune.**

**Monsieur le Maire et Président de la CAMC nous indique qu'au cours d'une réunion il y a 3 semaines avec SFR-NUMERICABLE, il a eu un échange assez vif avec le nouveau responsable SFR. Ce dernier ne se serait engagé que verbalement pour fin 2019 en précisant que les piquetages avaient été faits sur Courtry (le Maire de Courtry n'a rien constaté de tel).**

**Monsieur NOYELLES a exigé une lettre de confirmation indiquant avec précision la date de la 1<sup>ère</sup> mise en service. A ce jour, il n'a pas obtenu de réponse.**

**Devant cet état de fait, En sa qualité de Président de CAMC, il envisage d'obtenir du conseil communautaire extraordinaire du mercredi 21 octobre 2015, la possibilité de traiter ce dossier avec le Conseil Départemental et son opérateur SEMAPHOR afin d'accélérer la mise en place de la fibre, sans SFR.**

**Il précise cependant que cette solution, certainement plus rapide, serait plus onéreuse pour la collectivité (3000€/mois de participation à Seine et Marne numérique) ne bénéficiant plus des avantages de la zone AMI qui avait été décidée par les pouvoirs publics pour l'ensemble de la communauté d'agglomération Marne et Chantreine.**

Monsieur NOYELLES nous informe par ailleurs que CHELLES, qui était déjà câblée, s'est retiré du projet et il ne reste donc que BROU, COURTRY et VAIRES SUR MARNE.

Il nous précise qu'à l'origine des études pour la fibre optique sur le territoire, alors que des discussions étaient en cours avec le Département, Marne et Chantreine avait décidé de faire partie de la zone AMI qui imposait le choix de SFR. Monsieur le Maire de Vaires regrette qu'à l'époque, en attendant la fibre optique, ne pas avoir décidé de faire mettre des amplificateurs au coût d'au moins 300 000 €.

Jean Luc ALEPPE demande pourquoi la WIFI n'est pas installée au CAL dans les salles de réunion. **Monsieur NOYELLES en prend note fera examiner cette possibilité.**



### 3. PPRI :

Monsieur GUILLAUME nous précise qu'il n'y a rien de nouveau pour le PPRI.

L'association indique qu'elle interviendra auprès de Monsieur le Préfet.

### 4. Liaison sud de Chelles : requalification chemin des Carriers, chemin du Corps de Garde, nouveau pont sur le canal :

Monsieur le Maire nous rappelle que les travaux ne pourront débuter que lorsque ceux de la base nautique seront terminés, ce qui pourrait demander quelques années.

L'association aurait souhaité une réalisation plus rapide de ces travaux dont l'enquête publique remonte à 2006. Pierre TISSEUIL souligne que la requalification du chemin du Corps de Garde, compte tenu des travaux de réparations qu'il nécessite tous les ans et de la forte fréquentation par des Vairois, constitue une priorité.

L'association indique qu'elle interviendra auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

### 5. Entretien de la ZAC :

Chantal FOUBLE rappelle que beaucoup d'arbustes dans la ZAC datent de 25 ans et demanderaient à être remplacés. Les bosquets sont taillés mais non nettoyés (mauvaises herbes, lierre débordant même sur la route).

Pierre TISSEUIL précise que les feuilles mortes depuis l'année dernière mériteraient d'être ramassées aux endroits le nécessitant (entrée Bd Mauperthuis, rue des Genêts, des Primevères notamment).

Il tient toutefois à souligner les efforts faits dans l'entretien du parc de la ZAC depuis la fin de l'année dernière.

***Monsieur GUILLAUME interviendra auprès des services compétents (Messieurs CHEVREROUCHE et CESPEDES).***

### 6. Transports en commun :

Ce point n'a pu être discuté faute de temps.

La réunion commencée à 17h s'est terminée vers 18h.